

## RÉCÉPISSÉ

**DÉCLARATION NORMALE**

Numéro de déclaration

**1973557 v 1**

du 06 septembre 2016

Monsieur DELDUC Paul  
MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT  
DURABLE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ENERGIE ET DE LA MER, CHARGE DES  
RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT  
TOUR SEQUOIA  
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**A LIRE IMPERATIVEMENT**

La délivrance de ce récépissé atteste que vous avez transmis à la CNIL un dossier de déclaration formellement complet. Vous pouvez désormais mettre en oeuvre votre traitement de données à caractère personnel.

La CNIL peut à tout moment vérifier, par courrier, par la voie d'un contrôle sur place ou en ligne, que ce traitement respecte l'ensemble des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. Afin d'être conforme à la loi, vous êtes tenu de respecter tout au long de votre traitement les obligations prévues et notamment :

- 1) La définition et le respect de la finalité du traitement,
- 2) La pertinence des données traitées,
- 3) La conservation pendant une durée limitée des données,
- 4) La sécurité et la confidentialité des données,
- 5) Le respect des droits des intéressés : information sur leur droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Pour plus de détails sur les obligations prévues par la loi « informatique et libertés », consultez le site internet de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

**Organisme déclarant**

**Nom :** MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER,  
CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

**Service :** DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU  
LOGEMENT ET DE LA NATURE

**Adresse :** TOUR SEQUOIA

**Code postal :** 92055

**N° SIREN ou SIRET :**

120067012 00027

**Code NAF ou APE :**

8413Z

**Tél. :** 01 40 81 15 79

**Fax. :** 01 40 81 96 91

**Traitement déclaré**

**Finalité :** DV3F A POUR FINALITÉ L'ANALYSE DES MARCHÉS FONCIERS ET IMMOBILIERS. DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE PAR LE MEEM ET LE MLHD DE LEURS COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE POLITIQUE FONCIÈRE, D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LA DGALN DOIT SE DOTER D'INSTRUMENTS D'ANALYSE STATISTIQUE ET CARTOGRAPHIQUE LUI PERMETTANT DE CONDUIRE SES MISSIONS D'OBSERVATION ET D'ANALYSE DES TERRITOIRES (PROSPECTION FONCIÈRE, OCCUPATION DU SOL, PROPRIÉTÉ OU CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE, NATUREL, FORESTIER, ...)

**Motif de la modification :** Requalification de DT en DN

Mises en relations de traitements mêmes intérêts publics



Isabelle FALQUE PIERROTIN  
Présidente